Image not found or type unknown

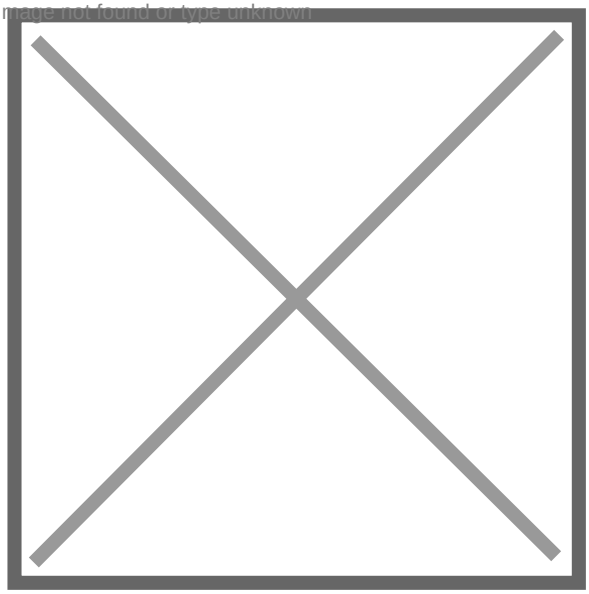

Couac de l'assurance après un sinistre

Par **MASTODONTE**, le **27/02/2019** à **21:54**

Bonjour,

Tout d'abord je vous prie de m'excuser car je n'ai pas été en mesure de déterminer le bon forum concernant mon problème.

J'ai eu un accident il y a quelques mois et l'assurance m'a désigné un carrossier pour réparer ma voiture. J'ai tout fait comme il faut, j'ai coché les bonnes cases comme quoi je voulais qu'on répare ma voiture, etc. J'amène donc ma voiture dans le garage et là, première déconvenue, ma voiture y traîne 2 mois faute de main d'oeuvre. J'étais assez énervé intérieurement mais j'ai tenu bon. Le jour J, après une attente interminable, ils réparent enfin ma voiture, je vais la chercher et là je me rends compte que le travail est mal fait, mon coffre ferme mal, ça frotte sur les plastiques et mes vérins de hayons (qui étaient neufs) étaient complètement défoncés. Je le signal, le patron ne veut rien entendre et m'accuse d'avoir acheté des vérins de mauvaise qualité, je prends sur moi, la voiture repart dans l'atelier pour régler cette histoire de frottement du coffre. Là je pensais qu'ils allaient réajuster le coffre bien comme il faut, au lieu de ça je constate qu'ils ont taillé grossièrement le plastique, plastique qui était en bon état et qui donc, maintenant, est amputé, taillé vulgairement par un stagiaire, pour que le coffre ferme mieux. Après ça il fermait effectivement mieux mais frottait toujours, ce qui laissait une impression de travail bâclé, inachevé. Moi j'en ai eu tellement marre de cette histoire que je m'étais résolu à faire ces réparations moi-même : j'irais chercher les pièces dans une casse. Donc arrive le moment de payer et la le Monsieur me dit que non non, j'ai rien à payer c'est l'assurance qui doit payer, ce à quoi je réponds "Vous êtes sûr ?". Donc on va voir la secrétaire qui regarde sur son ordinateur et confirme, je n'ai rien à payer, je peux partir. On me sort une facture, enfin facture, on peut pas vraiment appeler ça une facture puisque le mot facture est écrit nul part (j'imagine que c'est comme ça qu'ils s'en sortent). Donc on me sort un document qui stipule le prix des réparations avec deux cases : part du client (rien), part de l'assureur (1.800 €). Je vous passe les pensées qui me sont

venues à l'esprit quand j'ai vu la facture.
Quelques jour plus tard je me rends compte que l'assurance a versé 1.800 € sur mon compte et là j'ai pas trop compris, une erreur ? J'ai mal compris ce qu'on m'a dit ? Bref, tant mieux, je laisse couler. Le temps passe et en examinant ma voiture pour estimer les réparations à faire je découvre deux nouveaux vices laissés par les mégabourreaux. Le joint de coffre a été déchiré (ça ressemble à un gros coup de tourne-vis) et au moment d'utiliser le lave glace, tout à coulé par terre : j'ai démonté pour constater que le tuyaux de raccord a été cassé. Donc voilà, du gros travail de cochons qui va me coûter au moins 400 €. Le temps passe (encore) et aujourd'hui, plus de deux mois après, cette société qui a massacré ma voiture et qui m'a confirmé par deux fois que je ne devais pas payer me réclame cet argent, car l'assurance m'aurait payé moi au lieu de les payer eux. Bon, si le travail avait été bien fait je serais allé volontiers les payer (quoi que qui me dit que c'est pas une arnaque pour toucher deux fois l'argent ?) mais là, lâcher 1.800 balles, même si on me les a donné, pour un travail bâclé comme ça, je l'ai vraiment mauvaise. Je me sens triplement victime car premièrement je me suis fait rentrer dans le lard alors que j'étais à l'arrêt. Pour être tout-à-fait honnête, je n'ai pas du tout envie, même qu'en fait même si j'étais obligé je n'irais pas les payer.

J'aimerais savoir en dehors de tout jugement moral si jamais ils portent plainte contre moi si je peux les forcer à me dédommager afin que je puisse réaliser les réparations moi-même (car je ne veux plus jamais qu'ils touchent à ma voiture) et aussi qu'est-ce que je risque si ils me font un procès ?

Merci et désolé pour la longueur.

Par **Tisuisse**, le **28/02/2019** à **07:01**

Bonjour,

La première chose que vous auriez dû faire juste après avoir récupéré votre voiture chez ce garagiste, c'est une expertise technique par un concessionnaire de la marque. Une fois le document entre vos mains, vous l'adressez, par recommandé, à votre assureur en signalant la mauvaise qualité du travail effectué par le réparateur agréé. Je pense que ce réparateur perdait son agrément auprès de cette compagnie d'assurances.

En ce qui concerne le paiement des 1.800 €, ne faites rien, c'est une erreur de votre assureur, c'est à lui de payer ces 1.800 € au garagiste même s'il vous les a adressés, puis vous les réclamer ensuite. L'assureur doit assumer son erreur.

Par **morobar**, le **28/02/2019** à **09:19**

Bonjour,
[citation]En ce qui concerne le paiement des 1.800 €, ne faites rien, c'est une erreur de votre assureur, [/citation]
Rien ne permet de le dire, même si l'usage est que l'agrément donné pour collaboration permet d'échapper à l'avance des frais de remise en état.
Le code civil aux article 1303 et suivants relèvent l'enrichissement sans cause.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Mieux vaut donc interroger l'assureur car lui ne va pas oublier.

Par **chaber**, le **28/02/2019** à **09:51**

[citation]
J'ai eu un accident il y a quelques mois et l'assurance m'a désigné un carrossier pour réparer ma voiture[/citation]Certains assureurs envoient les véhicules accidentés chez un réparateur qu'ils ont agréés pour leur qualité et un taux réduit (bénéfice pour eux) sur la main d'oeuvre et s'engagent à les régler directement.

Par erreur vous avez reçu le chèque. Il s'agit d'un indu que vous devrez rembourser tôt ou tard

Attendez la réclamation et faites part de vos griefs sur les réparations en demandant que l'expert revoit votre véhicule

Par **Lag0**, le **28/02/2019** à **09:52**

[citation]Le code civil aux article 1303 et suivants relèvent l'enrichissement sans cause.
Mieux vaut donc interroger l'assureur car lui ne va pas oublier.
[/citation]
Bonjour morobar,
Il semble que vous n'ayez pas compris les propos de Tisuisse. Il ne conseille pas de garder l'argent de l'assurance, mais simplement de ne pas payer le garagiste et de rendre l'argent à l'assurance quand elle le demandera...

[citation]c'est à lui de payer ces 1.800 € au garagiste même s'il vous les a adressés, puis vous les réclamer ensuite.[/citation]

Par **MASTODONTE**, le **28/02/2019** à **10:23**

Bonjour et merci pour vos réponses,
En fait, j'estime avoir été trompé par mon assurance car à la base je voulais faire réparer ma voiture chez le concessionnaire et lorsque j'ai formulé ce voeux, le conseiller m'a dit que si je faisais ça c'est moi qui devrais payer. Il m'a précisé, en murmurant d'une manière floue que je n'ai compris qu'après qu'il m'ait fait changer d'avis pour leurs garages agréés qu'en vérité je n'aurais dû qu'avancer la somme que l'assurance m'aurait remboursée. Si le conseiller ne m'avait pas trompé je n'aurais jamais fait ce mauvais choix !!!
Donc, je vais faire le mort et les laisser se battre entre eux, j'ai bloqué le numéro du garage.

Compte-tenu du fait que je me sens trompé, s'ils veulent récupérer leur argent je veux qu'ils viennent le chercher eux-mêmes, je me demande alors :

- Qu'est-ce que je risque si j'attends un procès pour rembourser cette somme à l'assurance ?
- Est-ce que je peux toujours faire une expertise chez le concessionnaire afin qu'il constate

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

les malfaçons (je n'ai changé que les vérins pour l'instant)

Merci encore d'avoir pris le temps de me répondre !

Par **chaber**, le **28/02/2019** à **10:47**

[citation]j'estime avoir été trompé par mon assurance car à la base je voulais faire réparer ma voiture chez le concessionnaire et lorsque j'ai formulé ce voeux, le conseiller m'a dit que si je faisais ça c'est moi qui devrais payer.[/citation]trompé oui et non
Le réparateur peut recevoir un chèque et l'encaisser quand vous êtes indemnisé (pratique courante)

[citation]- Est-ce que je peux toujours faire une expertise chez le concessionnaire afin qu'il constate les malfaçons[/citation]demandez lui d'abord un avis

[citation]Qu'est-ce que je risque si j'attends un procès pour rembourser cette somme à l'assurance ? [/citation]n'allez pas jusque là mais attendez une réclamation

Par **morobar**, le **28/02/2019** à **17:32**

Quand vous en serez au procès avec votre assureur, il sera trop tard pour éviter le reste, à savoir les D.I. et l'article 700 (frais d'avocat, huissier…)
Je vous déconseille donc de résister trop longtemps aux interventions et rappels de cet assureur.

Par **MASTODONTE**, le **01/03/2019** à **15:02**

Bonjour à tous,
Quand vous dites que j'aurais des frais d'avocats et d'huissier en cas de procès, comme je suis sans emplois et que je touche les aides sociales, est-ce que ça ne sera pas pris en charge à 100% ?

Par **morobar**, le **02/03/2019** à **08:52**

Pour une prise en charge il faut trouver un sponsor.
Sinon vous serez simplement endetté durant des années.
ET vous roulerez "à pied", voiture saisie...

Par **MASTODONTE**, le **03/03/2019** à **22:40**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bof, même pas peur, c'est pas comme si j'avais 100.000€ sur mon compte, une grande maison, une femme et des gosses à nourrir !!
Qu'ils viennent me chercher !

Par **morobar**, le **04/03/2019** à **08:34**

Vous faites comme vous voulez, il faudra gérer votre SBI au jour le jour.

Par **MASTODONTE**, le **08/06/2019** à **13:22**

Bonjour à tous,

Je viens vous donner des nouvelles de cette histoire rocambolesque...
Il y a donc eu expertise contradictoire, de très nombreuses malfaçons ont été relevées et le garage à l'origine des malfaçons a accepté de payer les réparations qui se feraient dans un autre gargage. Pour débloquer la situation, j'ai été obligé de rembourser l'assurance, qui a décidé à son tour de payer le premier garage, malgré les réticences que je leur avais formulées (car les malfaçons me semblaient trop importantes pour payer). Le second garage a donc repris les travaux, je pensais que tout allait s'arranger, mal m'en a pris ! Si la plupart des malfaçons ont été corrigées, ma première intuition était la bonne, il s'avère que le hayon qui a été peint et posé en remplacement par le premier garage est vrillé (soit c'est eux qui l'ont déformé, soit il l'était déjà). La pièce qui est déféctueuse ; on m'a posé une pièce tordue ! Aucune solution ne m'a été proposée par l'expert, il est parti faire son rapport et m'a laissé comme ça, ahuri. C'est tordu mais le coffre ferme donc pour lui pas de problème. j'ai l'impression d'avoir été roulé dans la farine par le premier garage, l'expert et mon assurance... Je me retrouve donc avec un coffre tordu, et chacun peut le constater à l'oeil nu. Cela fait 9 mois que ça dure et je dois avouer que je suis fatigué.

Donc je vais retourner me plaindre à l'assurance mais si jamais ils m'envoient balader quels sont mes recours ?

Par **BrunoDeprais**, le **08/06/2019** à **22:48**

Bonsoir

Si ça peut vous rassurer, j'ai également été bradé par une assurance, la MxxxxF, infoutue de répondre correctement aux questions.

Je me suis vu condamner, via quelques photos sur le parking d'un expert à 50% de responsabilités alors que la partie adverse n'avait pas respecté un stop.

Même un flic sur place, avait été stupéfait par les conlusions de l'assurance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Ensuite, vous vous battez en tant que pot de terre, contre le pot de fer.

Les assureurs pratiquent le présomption de culpabilié. Ils ne sont en aucune mesure capables de prouver vôtre culpabilité, mais vous l'infligent.

Dans votre cas, vous auriez peut êre pu accepter le paiment des réparations, une fois l'argent en votre possession, à conditions qu'elles aient été correctement réalisées.

Que la réparation ait été effectué par l'apprenti ou le stagiare, n'est pas votre problème.

Par **MASTODONTE**, le **10/06/2019** à **14:47**

Bonjour,

Dans le rapport d'expertise contradictoire, il est bien indiqué que le hayon doit être réajusté, hors il ne l'a pas été, il est tordu et c'est visible à l'oeil nu (pratiquement 1cm de décalage). Je vais continuer de me battre quoi qu'il arrive car je soupçonne qu'il y ait collusion à mon encontre entre les garages agréés et l'expert afin que j'abandonne, car comme la pièce est défectueuse, il faudrait tout refaire (changer le hayon, repeindre...). C'est un système bien huilé, j'ai l'impression d'avoir affaire avec la MAFIA.

C'est drôle, mon assurance aussi commence par un M et finit par un F, se vente d'être number 1 et arbore à peine plus de 4 lettres.

Par **BrunoDeprais**, le **10/06/2019** à **15:03**

Bonjour Masodonte

Pour moi c'est simple, c'est de l'escroquerie en bande organisée.

On parle d'escroquerie à l'assurance, mais jamais d'escroquerie à l'assuré, pourtant.....

Remémorez vous les procédés et vous verrez que tout est huilé pour vous couillonner.

La plupart du temps, ils vous informent par téléphone, donc pas de traces écrites.

Lorsque j'ai réclamé, on me répond " les points de chocs concordent". C'est un peu une lapalissade, en effet, lorsqu'il y a un accrochage en principe il y a deux points de chocs.

En ce qui me concerne, l'escroquerie est de la grossiereté d'un caillou qui aurait cassé une vitre sans ne l'avoir traversée.

Votre seul recours est de prendre un expert indépendant à vos frais et pour éviter de vous faire avoir par le copinage, je ne peux que vous conseiller de prendre un expert d'un autre département.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Tout cela a un coût et l'assurance le sait parfaitement.

Perdu pour perdu, j'ai déposé une plainte, parce que la partie adverse qui avait menti a refusé le constat amiable, a remis son propre constat tout en signant au passage dans ma case. Ca devrait lui valoir au moins une audition, c'est toujours ça de gagné.

Le motif proposé par la Police" Faux alteration frauduleuse de la vérité dans un écrit".

Par **chaber**, le **10/06/2019** à **17:24**

@mastodonte

Qui a proqué une expertise contradictoire? Vous, votre protection juridique?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés